



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/06/2023 A 20H00

**LIEU** : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

**PRESENTS** : M. David BUISSON (Maire), Mme Audrey BESSAY (1<sup>er</sup> adjoint), M. Guillaume CHAVAREN (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme Lucie DESCHAMPS (3<sup>ème</sup> Adjoint), MM. André DERORY (conseiller délégué), M Patrick CHARLES (conseiller municipal), M. Pierre-Henri DECOMBE (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale).

**ABSENT(S)** : M Serge MARCOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Guillaume CHAVAREN

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire ;

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 1) : DEVENIR ECOLE CRUZOLLES

Monsieur le Maire informe le conseil du départ des locataires actuels au 23.08.2023

Il précise que le logement a besoin de travaux et demande l'avis au conseil municipal soit de vendre ce bâtiment soit de le réhabiliter.

**DECISION** : *Le conseil municipal valide le fait que l'on fasse estimer la valeur du bâtiment et des travaux à effectuer.*

### 2) : TRAVAUX ECOLE : AVENANT ALPES CONTROLE ET TURNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux avancent bien. L'objectif de basculer l'école sur l'agrandissement aux vacances de la Toussaint est toujours envisageable.

Monsieur le Maire présente un avenant du bureau d'études Alpes Contrôle pour sa mission Contrôle technique des constructions d'un montant de 390 € HT ce qui porte le total des honoraires à 6050 € HT

**DECISION** : *Le conseil municipal valide cet avenant*

Monsieur le Maire présente un avenant au lot 2 Maçonnerie avec une moins-value pour 43472.46 € HT et une plus-value de 57796.73 € HT soit un avenant de 14324.27 € HT

**DECISION** : *Le conseil municipal refuse cet avenant pour l'instant et doit en reparler avec l'architecte.*

### 3) : CHIFFRAGE ORDINATEUR ECOLE

Monsieur le Maire présente deux devis pour le remplacement des 6 ordinateurs de l'école qui sont vétustes.

Un devis de MANUTAN COLLECTIVITES pour 3915 € HT non installé

Un devis de BALLET INFORMATIQUE pour 4223 € HT avec l'installation comprise

**DECISION** : *Le conseil municipal valide le devis de BALLET INFORMATIQUE*



#### 4) ADHESION AU SERVICE COMMUN DES MOYENS TECHNIQUES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service commun des moyens techniques portés par Loire Forez Agglomération. Ce service permet d'emprunter du matériel aux autres communes dont une liste est définie et d'être refacturé par Loire Forez en fin d'année.

**DECISION** : *Le conseil municipal émet un avis favorable*

#### 5) DEVIS AMENAGEMENT PONT ENTREE DU BOURG €.

Monsieur le Maire présente un devis de M LAPEND paysagiste à Sail pour 2192.40 € pour réaliser l'aménagement du pont à l'entrée du bourg

**DECISION** : *Le conseil municipal valide le devis de M LAPEND*

#### 6) : DELIBERATION ACTE ADMINISTRATIF

Afin de régulariser une parcelle de terrain AY 215 il est nécessaire de réaliser un acte administratif avec M CARTON le propriétaire de cette parcelle

**DECISION** : *Le conseil municipal décide que Mme Audrey BESSAY représentera la commune pour la signature de l'acte.*

#### 7) PERMIS AMENAGER M HAMICI : EXTENSION DE RESEAU

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au permis d'aménager déposé par M HAMICI pour le parc résidentiel de loisirs, une extension de réseau de 130 m est nécessaire soit un coût de 13206 € HT

Le pétitionnaire demande au conseil municipal de prendre en charge cette extension

**DECISION** : *Le conseil municipal décide de tenir sa ligne de conduite depuis le début du mandat : accepte de payer l'extension de réseau mais ensuite de la refacturer au pétitionnaire.*

#### 8) POINT DOSSIER VIA FERRATA

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de travail sur site est prévue le 30 juin.

#### 9) SUBVENTION COMITE DES FETES PRET CHAPITEAU

Le comité des fêtes met à disposition de la commune son chapiteau pour les vendredis gourmands. Afin de dédommager l'association, la commune propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 500 €

**DECISION** : *Le conseil municipal valide une subvention de 500 € pour le comité des fêtes*



## 10) SOLUTION CYBERSECURITE DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire présente la proposition du Département de nous équiper gratuitement d'un boîtier pour lutter contre la cybercriminalité pendant 3 ans

**DECISION** : *Le conseil municipal accepte la convention du Département*

## 11) QUESTIONS DIVERSES

- a) Renouvellement de la convention avec le Département pour le réseau MDL.
- b) ) Devis panneau signalisation : M le Maire demande l'avis pour la pose d'un panneau « tenir son chien en laisse » sur le chemin de la chapelle

**DECISION** : *les élus votent 8 voix contre et 1 pour*

- c) Notre commune va bientôt pouvoir travailler sur son plan de boisement en lien avec le Département
- d) Rappel pour le conseil qui est convoqué demain vendredi 9 juin à 9 h pour élire un grand électeur et trois suppléants à l'occasion des élections sénatoriales

Le secrétaire de Séance  
Guillaume CHAVAREN

Le Maire  
David BUISSON



